

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2013

2/8 - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » -
PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SITE ONDUCLAIR
RUE HANTSON A WASQUEHAL - PAIEMENT D'UNE SUBVENTION A
VILOGIA POUR LA PARTICIPATION A LA SURCHARGE FONCIERE

Dans le cadre de la loi du 1^{er} Août 2003 dite « Loi pour la Ville et la Rénovation Urbaine » créant l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la ville de Mons en Barœul s'est engagée dans un Programme de Rénovation Urbaine (PRU) pour le quartier du « Nouveau Mons », en partenariat avec LMCU, le Conseil Régional, le Conseil Général, les bailleurs Vilogia et Partenord, la CDC, la DDTM, le GIP-LMRU, dont la Convention Financière a été signée le 7 juillet 2009.

Cette convention comprend plusieurs opérations dites « en site associé », qui permettent de réaliser la reconstitution de l'offre locative démolie dans le cadre du projet, conformément au Règlement de l'ANRU. L'une d'entre elles, dénommée « Onduclair rue Hantson », est une opération de construction à Wasquehal sous maîtrise d'ouvrage de Vilogia. Elle compte 45 logements collectifs neufs, rattachés à la convention ANRU du « Nouveau Mons ».

Dans le cadre de cette opération, la Convention Financière du Programme de Rénovation Urbaine, prévoit l'attribution de subventions de la Ville de Mons en Barœul, de Lille Métropole Communauté Urbaine et de la Région Nord Pas-de-Calais, au profit de Vilogia, afin de prendre en charge le dépassement lié à la surcharge foncière de l'opération.

La répartition des financements au titre de la surcharge foncière est réalisée comme suit :

| RECETTES | | DEPENSES |
|------------------------------------|-----------|--------------------|
| | | Surcharge foncière |
| Ville de Mons en Barœul | 120 666 € | 362 000 € |
| Région Nord Pas-de-Calais | 120 667 € | |
| Lille Métropole Communauté Urbaine | 120 667 € | |

Dans ce cadre, le bailleur Vilogia sollicite pour cette opération le versement de la participation financière de la ville au titre de la surcharge foncière d'un montant de 120 666 €.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'ensemble des documents administratifs et juridiques conformément aux règles définies dans la convention financière ANRU signée le 7 juillet 2009,

- inscrire au budget à l'article fonctionnel 90824 compte nature 20422 les crédits nécessaires soit un montant de 120 666 € à verser au bailleur Vilogia au titre de la participation financière de la ville de Mons en Barœul au coût de la surcharge foncière de l'opération de construction de 45 logements sur le site Onduclair à Wasquehal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.